

Communiqué de presse
15 juin 2023

L'Agence nationale de la recherche obtient le label Égalité professionnelle

Forte de son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'Agence nationale de la recherche (ANR) vient d'obtenir le label Égalité professionnelle. Délivré par l'AFNOR, ce label, attribué pour une durée de quatre ans, est un signe de reconnaissance envers l'Agence pour son implication en matière d'égalité.

Afin de contribuer au déploiement d'une politique ayant pour ambition de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'enseignement supérieur et la recherche, l'ANR a intégré, dès 2017, le principe d'égalité dans son [plan d'action](#), feuille de route annuelle de l'Agence, puis dans sa [charte de déontologie et d'intégrité scientifique](#) en tant que principe fondamental. En 2019, cet engagement s'est renforcé par l'élaboration d'un [plan d'action](#) dédié, en cohérence et dans le prolongement de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Mis en place par une référente égalité, nommée spécifiquement pour veiller à sa juste réalisation au sein de l'Agence, il a pour objectif d'inscrire durablement l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture de l'Agence, et de renforcer ses actions pour l'égalité professionnelle et la prise en compte de la dimension sexe et/ou genre dans la recherche. Ainsi, l'ANR a déployé, sur la période 2020-2023, plusieurs actions en faveur de l'égalité professionnelle dans trois domaines :

- La culture et l'organisation de l'Agence
- Les ressources humaines
- Le financement de la recherche

Sur les 65 actions inscrites dans le plan d'action, l'engagement de l'Agence s'illustre notamment à travers : un processus de recrutement inclusif, l'accompagnement à la parentalité, un plan de formation sur le genre déployé en interne mais également en direction des évaluateurs et évaluatrices des projets de recherche afin de les former à la question des biais de sélection pour garantir une équité de traitement entre les projets, la recherche de parité lors de la constitution des comités d'évaluation scientifiques, la sensibilisation des communautés scientifiques à systématiquement considérer la dimension sexe et/ou genre dans leurs recherches, ou encore, la réalisation d'analyses annuelles à partir des données de ses appels à projets pour

repérer d'éventuels biais, mesurer l'évolution des pratiques et engager des actions correctrices le cas échéant.

Cet engagement se déploie également au niveau européen et international. Aux côtés de huit partenaires européens, l'ANR a participé au projet [Gender-SMART](#), coordonné par le Cirad, qui œuvre pour l'égalité au sein des organismes de recherche et de financement de la recherche européens en les accompagnant dans la mise en place de leur plan d'action genre¹ et le développement de bonnes pratiques transférables aux acteurs institutionnels de la recherche. Membre de Science Europe, l'ANR contribue au groupe de travail « Genre et diversité » avec laquelle elle a élaboré un [guide pratique](#). De même, l'Agence est signataire de [CoARA](#)², impliquant 350 organisations de plus de 40 pays, qui vise à faire évoluer la culture scientifique avec une évaluation de la recherche qui soit notamment plus égalitaire.

Ces différentes actions ont vocation à sensibiliser et renforcer la prise en compte des notions de sexe et de genre, et à contribuer au développement d'une culture égalitaire au sein de l'ANR. Afin de pérenniser cet engagement, au-delà de sa prise en compte dans son [Contrat d'Objectifs et de Performance 2021-2025](#), l'Agence prépare un nouveau plan d'action pour l'égalité femmes-hommes et la prise en compte du genre pour la période 2024-2027.

« L'obtention du label Égalité professionnelle constitue une étape importante dans le développement de notre politique en faveur de l'égalité femmes-hommes et la prise en compte du genre à l'ANR. Elle marque une véritable reconnaissance de notre implication dans la prise en compte de ces questions au sein de la recherche et elle nous donne aussi un cap, qu'il va falloir garder. L'enjeu est quotidien, sociétal, et je tiens à féliciter le travail de toutes celles et de tous ceux qui s'impliquent dans ce combat et œuvrent tous les jours pour réduire les inégalités », déclare Thierry DAMERVAL, Président-directeur général de l'ANR.

« Cette labellisation est le fruit d'un précieux travail collectif qui vient récompenser plusieurs années de mobilisation et d'investissement au sein de l'ANR, qui n'aurait été possible sans un engagement fort de la Direction Générale. Faire évoluer nos organisations passe par une vision et une adhésion communes mais aussi par la volonté et un soutien indéfectible permettant d'impulser le changement. Je suis très fière que l'ANR s'en donne les moyens. De nombreux chantiers restent à mener mais nous sommes optimistes et continuerons à sensibiliser, à former et à communiquer sur le sujet ! », déclare Laurence GUYARD, référente égalité et intégrité scientifique, responsable des relations avec les communautés scientifiques à l'ANR.

« Depuis longtemps, nous mettons en place à l'ANR une démarche qualité au service de l'ensemble de nos collaborateurs et collaboratrices, et des communautés scientifiques avec lesquelles nous interagissons. Le label Égalité professionnelle est une excellente opportunité pour pérenniser notre engagement dans ce domaine. De plus, il permet de reconnaître le dynamisme et l'implication de l'Agence en matière de politique salariale et d'accompagnement dans la parentalité. Cette reconnaissance va nous permettre de continuer à fidéliser nos collaborateurs et collaboratrices et d'attirer

¹ Gender Equality Plan

² Coallition for Advancement of Research Assessment

de nouveaux talents », déclare Philippe TERRAL, directeur des ressources humaines de l'ANR.

En savoir plus

- ✓ [Le plan d'action 2020-2023 de l'Agence nationale de la recherche pour l'égalité femmes-hommes et la prise en compte du genre](#)
- ✓ [Favoriser l'égalité femmes-hommes dans la recherche : les apports du projet Gender-SMART](#)
- ✓ [Femmes et hommes de science dans l'AAPG](#)
- ✓ [Découvrez les portraits vidéos de femmes de science](#)

À PROPOS DE L'ANR

L'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l'Agence a pour mission de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologies, ainsi que les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé tant sur le plan national, européen qu'international. L'ANR est aussi le principal opérateur des programmes France 2030 dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets couvrant notamment les actions d'initiatives d'excellence, les infrastructures de recherche et le soutien aux progrès et à la valorisation de la recherche. L'ANR est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses processus liés à la « sélection des projets ».

www.anr.fr



@agencerecherche



ANR

CONTACT PRESSE :

Katel Le Floc'h : 06 81 61 12 97 - contactpresse@agencerecherche.fr